

2017-12-147-DR/FIN

nomenclature: 7.1.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2017

OBJET : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

L'an deux mille dix-sept, le sept décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. GARANS M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme DUFAU	procuration à	Mme DUPRE
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS:

M. CLAVERIE

ABSENTS

Mme DELAVENNE, M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

24 au point n° 2017-12-147-DR/FIN (Arrivée de M. ROBLES)

Nombre de pouvoirs: 5

6 au point n° 2017-12-147-DR/FIN (Arrivée de M. ROBLES)

Nombre de votants : 28

30 au point n° 2017-12-147-DR/FIN (Arrivée de M. ROBLES)



2017-12-147-DR/FIN - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (Art .11) ;

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) (Art. 107)

Vu l'article 12, chapitre II du règlement intérieur,

Vu le rapport d'orientations budgétaires pour 2018 annexé,

Considérant l'avis de la Commission Finances en date du 30 novembre 2017,

PRESENTE un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, les rémunérations, les avantages en nature et le temps de travail).

OUVRE le débat sur ces orientations budgétaires.

Après débat,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du débat sur le rapport d'orientations budgétaires pour 2018

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 8 décembre 2017

Le Maire

